MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection générale
des finances

Paris, le 21 septembre 2026

APPEL À CANDIDATURES

pour l'exercice des fonctions d'inspectrice et d'inspecteur des finances

POURQUOI REJOINDRE L'IGF EN TANT QU'INSPECTRICE ET INSPECTEUR DES FINANCES ?

1. Un positionnement stratégique au cœur de la décision publique

Le Gouvernement fait appel à l'Inspection générale des finances (IGF) pour lever des obstacles techniques à la conduite des réformes et appuyer, par son expertise, la décision publique.

En pratique, l'Inspection réalise des missions :

- de vérification et d'audit, pour lesquelles elle dispose de pouvoirs d'enquête ;
- d'évaluation et de conseils conduites directement pour le compte des ministres commanditaires ;
- d'assistance auprès d'administrations, de commissions, de personnalités qualifiées ou d'organisations internationales.

Les missions, d'une durée moyenne de trois à quatre mois, offrent une visibilité unique aux membres du Service et leur permettent d'acquérir des compétences appréciées des recruteurs, grâce à :

- des échanges réguliers avec des décideurs publics et privés de premier plan (cabinets ministériels, directeurs d'administration et d'opérateurs, dirigeants d'entreprises, etc.) ;
- des investigations techniques et des déplacements sur le terrain pour objectiver les constats, repérer les bonnes pratiques à l'international, étayer les analyses et formuler des propositions opérationnelles (100 interlocuteurs par mission en moyenne) ;
- un suivi de la mise en œuvre des propositions faites.

Le parcours proposé aux candidates et candidats reçus s'organisera autour de trois phases d'une durée totale de cinq ans :

- **une première phase d'acculturation et de formation** aux méthodes de l'IGF, à travers notamment une première mission dite de « vérification » ;
- **une deuxième phase de participation aux missions** sous la responsabilité d'inspectrices et d'inspecteurs des finances expérimentés (« chefs de mission ») ;
- **une troisième phase en tant que chef de mission**.

2. Une rigueur d'analyse et des compétences de haut niveau

L'IGF permet d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'un parcours sur des fonctions de direction dans le secteur public :

- une méthode d'objectivation des faits fondée sur la tradition d'audit et de vérification portée par le Service depuis sa création ;
- une double approche stratégique et opérationnelle pour résoudre des problèmes complexes ;
- une capacité à interagir avec des décideurs de haut niveau et répondre à leurs attentes tout en connaissant la réalité du terrain et ses contraintes ;
- le pilotage et la coordination de missions à portée interministérielle et à fort enjeu politique ;
- une excellente connaissance des leviers de politiques publiques.

Les savoir-faire et savoir-être développés à l'IGF, le lien entre l'approche stratégique et les réalités de terrain permettent de former les décideurs de demain.

3. Diversifier sa connaissance de l'administration et du monde professionnel

Au Service, 140 membres dont une quarantaine d'inspectrices et d'inspecteurs généraux et une cinquantaine de représentants de la Tournée (inspectrices et inspecteurs des finances, inspectrices et inspecteurs des finances adjoints, pôle science des données), **aux profils très divers**, issus de la haute administration, de formations initiales d'excellence, du secteur privé et du monde universitaire échangent quotidiennement autour de leurs travaux et tissent de forts liens professionnels et personnels.

Les missions permettent aux membres du Service de développer **une expertise sur un large spectre** de politiques publiques, de secteurs et de rencontrer un grand nombre d'interlocuteurs.

Enfin, des **rencontres** sont régulièrement organisées au Service autour de personnalités issues des milieux administratifs, économiques ou scientifiques de premier plan.

QUELS PROFILS POUR REJOINDRE L'IGF EN TANT QU'INSPECTRICE ET INSPECTEUR DES FINANCES ?

1. Les profils recherchés

Les candidates et candidats doivent être des agents de catégorie A+ justifiant d'au moins deux années d'expérience professionnelle. En pratique, les profils à la recherche d'un deuxième ou d'un troisième poste dans la haute administration sont vivement incités à faire acte de candidature.

Les missions confiées à l'IGF supposent de faire preuve d'une grande ouverture d'esprit afin d'apporter des solutions innovantes à des problèmes complexes.

Les candidates et candidats devront disposer des savoir-être suivants : la capacité avérée au travail en équipe, de grandes facultés d'analyse et d'adaptation ainsi que le sens éprouvé de la communication. L'autonomie, la réactivité ainsi que l'aptitude à prendre du recul seront également évaluées dans le cadre du processus de sélection. Enfin, la faculté à faire preuve d'empathie constitue un savoir-être essentiel.

S'agissant des savoir-faire, les candidates et candidats devront obligatoirement avoir acquis, au cours de leur expérience professionnelle antérieure, une culture administrative ainsi qu'une connaissance de l'organisation des pouvoirs publics. Ils doivent démontrer de solides compétences analytiques et une grande rigueur. Des compétences en matière d'analyse financière, de politique budgétaire, d'analyse des données, de droit public ou encore de gestion de projet sont nécessaires pour mener à bien les travaux qui leur sont confiés. En outre, d'excellentes qualités rédactionnelles sont indispensables à la réalisation des missions de l'IGF.

Pourront être valorisées les expériences professionnelles dans des domaines ou politiques publiques en lien avec les missions de l'IGF (fiscalité, analyse économique, transition écologique), de même que la maîtrise de certaines compétences précises (gestion des ressources humaines, système d'information, analyse quantitative, etc.).

Les candidates et candidats doivent, par leur parcours, démontrer un **haut niveau d'intérêt pour les enjeux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques** et de modernisation de l'État.

2. Les conditions requises pour postuler

Peuvent postuler sur l'emploi d'inspectrice ou d'inspecteur des finances, les membres des corps ou cadres d'emploi suivants :

- les membres des corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public ;
- les ingénieurs de l'armement ;
- les ingénieurs des mines ;
- les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- les administrateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;
- les administrateurs territoriaux ;
- les directeurs d'hôpital ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires.

Peuvent également se porter candidates et candidats, les officiers supérieurs et les magistrats de l'ordre judiciaire.

Selon le décret du 9 mars 2022 :

II.- Peuvent être nommés dans **un emploi du groupe II** :

1° Les personnes mentionnées aux premier et deuxième alinéas de l'article 4 du décret du 31 décembre 2019 susvisé et justifiant de six années d'activité professionnelle diversifiée les qualifiant pour l'exercice de telles fonctions ;

2° Les personnes qui, sans satisfaire aux conditions posées au 1°, ont occupé pendant au moins six ans l'un des emplois de direction relevant du même décret ;

3° Les fonctionnaires qui, sans satisfaire aux conditions posées aux 1° et 2°, appartiennent à un corps ou à un cadre d'emplois classé dans la catégorie A et justifient d'au moins dix ans d'ancienneté dans un ou plusieurs corps, cadres d'emplois ou emplois de catégorie A, dont quatre ans de services effectifs dans un grade d'avancement de ces corps ou cadres d'emplois.

III. - Peuvent être nommés dans **un emploi du groupe III :**

1° Les personnes mentionnées aux premier et deuxième alinéas de l'article 4 du décret du

31 décembre 2019 susvisé et justifiant de deux années d'activité professionnelle les qualifiant pour l'exercice de telles fonctions ;

2° Les fonctionnaires qui, sans relever du 1°, appartiennent à un corps ou à un cadre d'emplois classé dans la catégorie A et justifient d'au moins cinq ans d'ancienneté dans un ou plusieurs corps, cadres d'emplois ou emplois de catégorie A.

Sous réserve d'une expérience professionnelle comparable, **les personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire peuvent présenter leur candidature.**

Pour les fonctionnaires, le recrutement s'effectue sous la forme d'un **détachement.**

Les lauréats et lauréates rejoignent le Service **pour une durée de cinq ans.**

QUELLE EST LA PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT ?

6 à 8 emplois sont ouverts à la sélection pour une prise de fonction effective au 1er avril 2027.

Les candidatures seront composées EXCLUSIVEMENT d'un curriculum vitae (CV) et d'une lettre de motivation de deux pages maximum. Vous mentionnerez à la fin de celle-ci les noms, fonctions et coordonnées de trois références professionnelles. Votre dossier complet doit être déposé en ligne le **21 octobre 2026 au plus tard, uniquement sur le site Passerelles.** Les personnes référentes seront contactées SEULEMENT en phase finale. Les candidates et candidats en seront prévenus.

Pour les fonctionnaires, les candidatures seront accompagnées :
- d'un état des services établi par le service des ressources humaines du corps d'origine ;
- du dernier arrêté de situation administrative dans le corps d'origine et dans l'emploi occupé.

Pour les agents et agentes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, elles seront accompagnées :
- d'une copie d'une pièce d'identité ;
- de documents attestant de l'occupation effective des emplois mentionnés dans le CV ;
- du dernier contrat de travail.

Le processus de recrutement est organisé en deux étapes de sélection.

Étape n° 1 – Présélection à partir de l'examen du *curriculum vitae* (CV) et de la lettre de motivation

À l'issue d'une présélection opérée par la cheffe du Service destinée à écarter toute candidature qui, de manière manifeste, ne correspond pas au profil recherché, le comité auditionne les candidates et candidats présélectionnés. Ils seront prévenus individuellement de leurs créneaux d'entretiens.

L'attention des candidates et candidats est attirée sur la nécessité de soigner particulièrement la qualité du CV et de la lettre de motivation.

Étape n° 2 – L'examen de la candidature par le comité de sélection.

Une note d'analyse, transmise par voie électronique, qui ne requiert aucune connaissance spécifique préalable, permettra également d'évaluer les qualités de synthèse et de rédaction des candidates et candidats. L'objectif est de **vérifier la capacité à se projeter dans un exercice professionnel, à analyser finement un sujet de mission susceptible d'être confiée à l'IGF et à rédiger de manière structurée et synthétique.**

Toutes les personnes présélectionnées sont conviées à deux entretiens destinés à apprécier leur aptitude à exercer les fonctions d'inspectrice ou d'inspecteur des finances :

- **un entretien technique de mise en situation professionnelle**, avec deux membres de l'IGF ;
- **un entretien de motivation** en présence d'au moins d'un expert en matière de ressources humaines.

Enfin, les candidates et candidats pourront être conviés à un entretien avec la cheffe du Service et la personnalité qualifiée justifiant de compétences en matière de ressources humaines, extérieure au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

À l'issue de ce processus, le comité émet un avis sur l'aptitude des candidates et candidats à exercer les fonctions d'inspectrice ou d'inspecteur des finances. Cet avis est ensuite

transmis au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique qui propose leur nomination au Premier ministre.

Calendrier du processus de sélection

- **Date limite de réception des candidatures** : 21 octobre
- **Présélection des candidatures** : 3 novembre
- **Date de l'écrit pour les candidates et candidats présélectionnés** : 9 novembre après-midi (3 h en ligne)
- **Auditions des candidates et candidats présélectionnés** : du 20 novembre au 8 décembre
- **Prise de poste** : 1er avril 2027

Contacts

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des personnes suivantes :

- Mme Lucile Waquet-Airy, inspectrice des finances, adjointe à la cheffe du Service, chargée des ressources, lucile.waquet-airy@igf.finances.gouv.fr ;
- Mme Sonia Leverd, directrice des talents, sonia.leverd@igf.finances.gouv.fr

N'hésitez à consulter le site internet, Rejoindre l'IGF. Les rapports du comité de sélection 2022, 2023, 2024 et 2025, ainsi que le rapport d'activité 2025 sont en ligne.